

En détail

Les mobilités résidentielles en France

Tendances et impacts territoriaux

SYNTÈSE
DU RAPPORT
2018

Directeur de la publication :

Serge Morvan

Responsable de collection :

Hugo Bevort

Auteurs :

Louise Haran et Mathieu Garnier,
sous la direction de Brigitte Baccaïni

Cartographie :

Bertrand Miroux

Suivi d'édition :

Muriel Thoin

Mise en page :

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
Vincent Nicat (CGET)

Contact presse :

Corinne Gonthier

Corinne.gonthier@cget.gouv.fr

Tél : 01 85 58 60 49

Impression :

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

Dépôt légal : janvier 2019

ISBN : 978-2-11-145914-4

ISSN : 2262-8266

« En détail » est une publication du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) qui porte sur les études, analyses et réflexions conduites ou soutenues par le CGET. Elle peut être consultée en ligne sur www.cget.gouv.fr.

Cette publication respecte les principes de la charte de déontologie de la sous-direction de l'observation et des analyses statistiques du CGET.

Éditorial

La mission de l'Observatoire des territoires est de faire le point de manière approfondie, chiffres et cartes à l'appui, sur les dynamiques et les disparités territoriales françaises. C'est aussi de donner à voir les multiples facettes de nos territoires et le caractère très différencié de leurs trajectoires, au-delà des discours parfois réducteurs. C'est, enfin, d'alimenter réflexions et débats, en mettant à disposition une matière nécessaire à l'élaboration des politiques publiques.

Cette septième édition du rapport de l'Observatoire des territoires, consacrée à l'étude des mobilités résidentielles, s'inscrit dans cette lignée.

Il permet tout d'abord de dépasser certaines idées reçues, par exemple sur la faible mobilité résidentielle des Français (11 % d'entre eux changent de logement chaque année, soit 2 points de plus que la moyenne européenne) ou encore, à l'inverse, sur le mythe d'une société hypermobile (près des trois quarts des Français qui déménagent restent dans le même département, les mobilités de longue distance étant très minoritaires). En somme, nos concitoyens « bougent » autant voire plus que les autres Européens, mais restent pour la plupart dans un périmètre de proximité. Ce rapport montre aussi comment les mobilités résidentielles ont profondément recomposé et influencé les dynamiques territoriales au cours du demi-siècle dernier. Les déménagements successifs de la population ont, en effet, peu à peu construit la géographie française actuelle, fortement structurée par le dynamisme du Sud et de l'Ouest et, à l'échelle plus locale, des espaces périurbains. Les mouvements résidentiels continuent aujourd'hui de recomposer les territoires, notamment en accroissant la séparation spatiale entre les différents groupes sociaux, principalement dans et autour des plus grands pôles urbains.

Ces effets sont particulièrement préoccupants. Aux échelles régionales et départementales, les mobilités résidentielles accroissent les disparités de dynamisme (démographique, économique) entre les territoires. Dans le Nord et l'Est et dans les départements d'outre-mer, le déficit d'attractivité perdurant modifie même la structure de la population (vieillissement, départ des plus diplômés). À l'échelle locale aussi, ce rapport souligne avec force comment les mobilités résidentielles, du fait de leur caractère extrêmement segmenté selon le profil des individus, creusent les contrastes socio-économiques entre les territoires.

Cet accroissement des disparités territoriales par les mobilités résidentielles présente un risque pour la cohésion sociale et territoriale du pays. Il appartient alors à la puissance publique, dans toutes ses composantes, de lutter contre ces effets ségrégatifs qui, notamment, alimentent le sentiment de mise à l'écart de certaines catégories de la population.

Pierre Mirabaud

Président du conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires

Liste des membres du conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires

DÉCRET N°2011- 887 DU 26 JUILLET 2011 ET ARRÊTÉ DU 29 DÉCEMBRE 2017
PORTANT NOMINATION À L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES

Président

- Pierre Mirabaud

Au titre des administrations

- Le commissaire général à l'égalité des territoires, ou son représentant;
- Le commissaire général délégué à l'égalité des territoires, ou son représentant ;
- Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques, ou son représentant ;
- Un représentant du ministre de l'intérieur ;
- Un représentant du ministre chargé des collectivités territoriales ;
- Un représentant du ministre chargé du développement durable ;
- Un représentant du ministre chargé de l'urbanisme ;
- Un représentant du ministre chargé de l'agriculture ;
- Un représentant du ministre chargé de l'industrie ;
- Un représentant du ministre chargé du travail ;
- Un représentant du ministre chargé de la santé ;
- Un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Un représentant du ministre de l'éducation nationale ;
- Un représentant du ministre chargé des outre-mer.

Au titre des assemblées et associations d'élus

- Le président du Conseil économique, social et environnemental, ou son représentant ;
- Le président de l'Association des régions de France, ou son représentant ;
- Le président de l'Assemblée des départements de France, ou son représentant ;
- Le président de l'Association des maires de France, ou son représentant ;
- Le président de l'Association des communautés de France, ou son représentant ;
- Le président de l'Assemblée des conseillers économiques et sociaux régionaux, ou son représentant.

Au titre de l'expertise territoriale

- Le président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme, ou son représentant;
- Le secrétaire permanent du Plan urbanisme, construction, architecture, ou son représentant ;
- Le directeur de la Mission opérationnelle transfrontalière, ou son représentant ;
- Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, ou son représentant ;
- Le directeur «réseaux et territoires» du Groupe Caisse des dépôts, ou son représentant.

Au titre des personnalités qualifiées

- **Olivier Bouba-Olga**, économiste, professeur en aménagement et urbanisme à la faculté de sciences économiques de l'université de Poitiers;
- **Sylvie Fol**, professeure en aménagement et urbanisme à l'université Paris 1-Panthéon Sorbonne;
- **Marianne Guérois**, maître de conférences en géographie urbaine et analyse spatiale à l'université Paris-Diderot et directrice adjointe du réseau interdisciplinaire pour l'aménagement et la cohésion des territoires de l'Europe et de ses voisinages;
- **Eloi Laurent**, économiste senior au département des études de l'Observatoire français des conjonctures économiques (Sciences Po).

REMERCIEMENTS

Le septième rapport de l'Observatoire des territoires a été réalisé par le bureau de l'observation des territoires du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Les travaux ont été menés dans le cadre d'un réseau de partenaires et d'experts qui ont veillé à la qualité du rapport. Nous remercions tous ceux qui y ont apporté leur concours.

Les membres du conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires

> Nous remercions notamment les personnalités qualifiées du conseil d'orientation pour leur accompagnement dans la construction des analyses présentées dans ce rapport.

Les contributeurs

> Constance Lecomte et Benoît de Lapasse (Observatoire des territoires), Christophe Zaepfel et Marc Esponda (agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var), Mathilde Rudolph (laboratoire Sociétés, acteurs et gouvernements en Europe), Julie Chouraqui (laboratoire Géographie-cités), Nicolas Cochez, Christophe Dzikowski, Pascal Eusebio et David Lévy (Insee, PSAR Analyse territoriale), Jessie Dubief (agence d'urbanisme Sud Bourgogne), Arnaud Dupray et Mélanie Vignale (Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications), et enfin Matthieu Solignac (Comptassec – Univ. Bordeaux, CNRS – et INED).

Les relecteurs

> Sylvie Fol, Marianne Guérois et Olivier Bouba-Olga (personnalités qualifiées du conseil d'orientation), Sylvie Marchand, David Lévy et Michel Duée (Insee), Caroline de Vellis (agence d'urbanisme Bordeaux métropole), Cécile Altaber, Annabelle Boutet, Anaïs Lefranc-Morin, Marion Mauvoisin et Catherine Pilon (CGET).

Synthèse

Les mobilités résidentielles en France : tendances et impacts territoriaux

Les mobilités résidentielles participent d'une lente transformation des territoires français. Le rapport 2018 de l'Observatoire des territoires en dévoile les

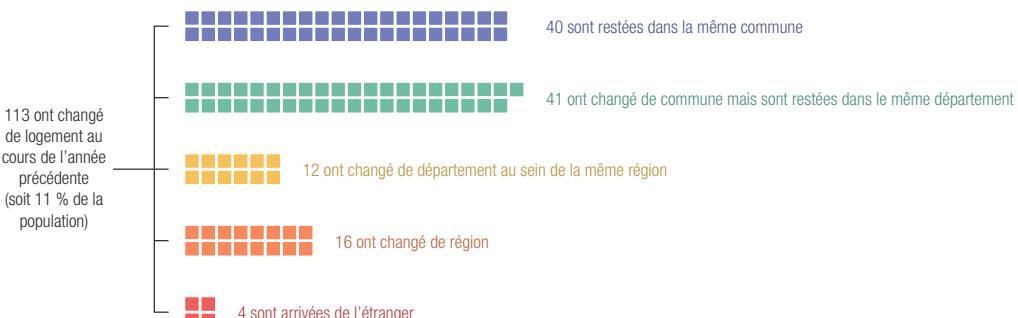
multiples facettes et pointe les défis qu'elles posent pour la cohésion sociale et territoriale. En voici la synthèse.

Chaque année, un Français sur dix change de logement

Une idée reçue voudrait que les Français soient peu mobiles. C'est à la fois vrai et faux : chaque année, seul un peu plus d'un Français sur 10 change de logement (une petite minorité donc), mais le taux de mobilité français est supérieur à la moyenne européenne (11 % par an contre 9 %). Plus des deux tiers des Français qui déménagent se réinstallent à

proximité de leur lieu de résidence précédent (dans la même commune ou dans le même département). Seul un peu moins du tiers d'entre eux change de département, de région voire de pays. Ainsi, **la majeure partie des mobilités résidentielles sont des déménagements de proximité.**

En 2014, sur 1 000 personnes résidant en France...



Ce constat est encore plus appuyé pour certains groupes de population :

- **les 40-55 ans.** Dans cette tranche d'âge, les trois quarts des individus qui déménagent restent au sein du même département : la présence d'enfants scolarisés au sein du ménage ou encore l'avancement dans la carrière professionnelle constituent autant de freins à la mobilité de longue distance. À l'inverse, les jeunes (étudiants et jeunes actifs) et les retraités sont ceux qui parcourent les plus longues distances quand ils déménagent.

- **les individus pas ou peu diplômés, ainsi que les ouvriers et les employés.** Les premiers sont caractérisés par une plus faible propension globale à la mobilité, quelle que soit la distance considérée. Les seconds se distinguent seulement par une moindre tendance à déménager loin (à l'échelle locale, ils sont en revanche aussi mobiles que les autres groupes socioprofessionnels). Ainsi en 2014, 14 % des ouvriers, des employés et des cadres ont déménagé, mais 20 à 25 % des premiers ont changé de département à cette occasion, contre 41 % des cadres. En somme, **moins on est diplômé, moins on déménage loin.**

Cette variation de la propension à la mobilité de longue distance selon les groupes traduit notamment le fait que cette dernière n'a pas les mêmes effets selon les individus. Globalement, pour l'ensemble des travailleurs, la mobilité géographique est le plus souvent associée à une déstabilisation des trajectoires professionnelles : 17 % des individus qui occupaient un emploi en 2009 et qui ont changé de territoire¹ entre 2009 et 2014 ne sont plus en emploi en 2014, quand en parallèle seuls 9 % de ceux qui n'avaient pas d'emploi et qui ont déménagé en occupent désormais un. Or, ce constat est particulièrement marqué pour les catégories populaires. Ainsi parmi les actifs ayant déménagé, seuls 11 % des cadres ne sont plus en emploi en 2014, contre 20 % des ouvriers et des employés (9 points d'écart). Et, après une mobilité géographique, 83 % des cadres occupent toujours un emploi, contre seulement 63 % des ouvriers et employés (20 points d'écart). Ainsi, les individus les moins qualifiés, les ouvriers et les employés, évoluent sur des marchés du travail localisés et semblent bénéficier davantage des ressources de l'ancre territorial que de celles de la mobilité².

Une mobilité résidentielle en baisse

Pour toutes les classes d'âge et tous les groupes socioprofessionnels cependant, la mobilité résidentielle a eu tendance à baisser au cours des dernières années : légèrement depuis les années 2000 et plus franchement à partir de la crise de 2008. La part des ménages ayant changé de logement a ainsi diminué de plus de 4 points entre les périodes 2002-2006 et 2009-2013. En outre, on observe une légère tendance de fond à la diminution des déménagements de longue distance (34 % des déménagements dépas-

saien les frontières départementales au début des années 1990 contre 31 % aujourd'hui). En somme, les Français déménagent globalement moins et moins loin que dans les années 1990. Ce constat ne doit cependant pas masquer que, à l'échelle des individus, la mobilité est bel et bien un phénomène plus fréquent qu'il y a un demi-siècle : aujourd'hui un Français sur deux vit dans le département où il est né, contre 61 % il y a cinquante ans³.

Notes

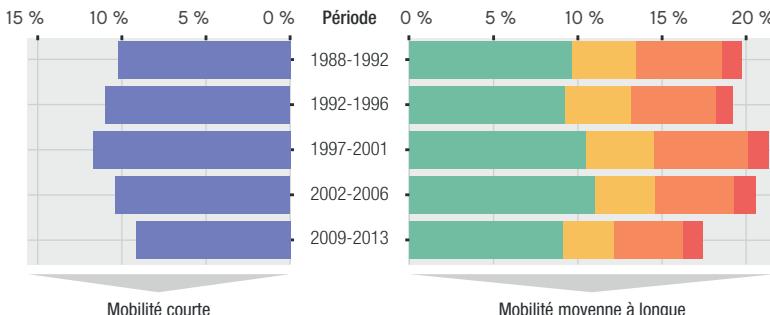
1. Le changement de territoire correspond ici à un changement d'aire urbaine ou, pour la population n'habitant pas dans une aire urbaine, à un changement de département.

2. Ces conclusions s'inscrivent dans la lignée de nombreux autres travaux existant sur le sujet. Voir FOL S., (2010), « Mobilité et ancrage spatial dans les quartiers pauvres : les ressources de la proximité », *Regards sociologiques* n°40, SIGAUD T, 2015, « La mobilité géographique, ressource ou fragilité pour l'emploi ? », *Connaissance de l'emploi* n°125 et VIGNAL C., (2014), « L'ancrage local : ressource pour les classes populaires dans les territoires désindustrialisés », in FOL S., MIOT Y., VIGNAL C., (dir), *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques*, Presses universitaires du Septentrion.

3. Ces chiffres varient toutefois fortement selon les régions : ainsi, 85 % des personnes résidant en Martinique en 2014 y sont nées, 71 % dans les Hauts-de-France et seulement 29% en Île-de-France.

Taux de mobilité résidentielle des ménages (mobilités sur 4 ans) entre 1988 et 2013 En %

- █ Changement de logement dans la même commune
- █ Changement de commune dans le même département
- █ Changement de département dans la même région
- █ Changement de région en France
- █ Arrivée depuis l'étranger



Part des mobilités longues dans l'ensemble des changements de logement (mobilités sur 4 ans) entre 1988 et 2013 En %

- █ Mobilités ayant occasionné un changement de département, de région, voire de pays



POUR MIEUX COMPRENDRE

Dans l'Enquête Logement, les ménages sont interrogés sur leur lieu de résidence 4 ans auparavant (en 1988 pour le millésime 1992, par exemple). Par exemple, entre 2009 et 2013, 9 % des individus ont changé de logement au sein de la même commune, et 17 % ont changé de commune. Parmi ces derniers, 8 % ont changé de département, dont la moitié ont changé de région.

Source : Insee, Enquêtes Logement 1992-2013 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

La mobilité résidentielle se révèle ainsi être un phénomène fortement dépendant de la conjoncture économique, cette dernière ayant toutefois des effets différents selon les périodes. Ainsi, si dans les années 1970 les périodes de crise économique se sont traduites par une plus forte mobilité des travailleurs, il semble que ce soit l'inverse aujourd'hui⁴. La période récente est en effet plutôt marquée par une immobilité accrue des individus, qui pourrait s'expliquer en grande partie par un niveau de chômage bien plus élevé qu'il y a quarante ans⁵. L'instabilité généralisée du marché du travail aurait pour conséquence de « fixer » les individus, du fait d'une diminution de leurs revenus ou de l'incertitude quant à leur pérennité. Au-delà de

ces hypothèses, il semble important d'approfondir la connaissance des mécanismes⁶ qui conduisent à la baisse récemment observée de la mobilité résidentielle, en particulier de la mobilité à longue distance.

D'un point de vue territorial, les évolutions récentes de la mobilité résidentielle ont des conséquences diverses selon l'échelle considérée : aux échelles régionales et départementales, elles confirment des disparités de dynamisme migratoire qui se structurent lentement depuis une quarantaine d'années, quand au contraire, à l'échelle locale, elles réduisent les écarts entre les types de communes (pôle urbains, couronnes périurbaines, espaces ruraux, etc.).

Notes

4. Voir SIGAUD T., (2015), « La mobilité géographique, ressource ou fragilité pour l'emploi ? », *Connaissance de l'emploi* n°125..

5. Voir *Emploi et territoires*, Rapport 2016 de l'Observatoire des territoires, CGET.

6. Comme par exemple le développement de la bi-activité des couples, ou encore l'impact de l'évolution des prix de l'immobilier.

Les mobilités résidentielles creusent les disparités entre Nord-Est, Dom et Sud-Ouest

Depuis un demi-siècle, les mobilités résidentielles ont profondément reconfiguré les dynamiques territoriales françaises et ont structuré les contrastes actuels du territoire⁷. Il y a cinquante ans, la géographie des gains et pertes de population par le jeu des déménagements traduisait surtout un exode rural qui touchait à sa fin : entre 1968 et 1975, la quasi-totalité des espaces peu denses étaient en déficit migratoire, quand les agglomérations – et plus particulièrement leur couronne – étaient pour la plupart très attractives, notamment en Île-de-France. Cinq décennies plus tard, le contraste urbain/rural est beaucoup moins prononcé et la France est principalement marquée par l'opposition entre des régions attractives au Sud et à l'Ouest, et des régions du quart Nord-Est qui perdent plus d'habitants qu'elles n'en gagnent au jeu des mobilités résidentielles.

Depuis cinquante ans en effet, la croissance migratoire a fortement augmenté dans les régions de l'Ouest. À périmètre constant, la région Nouvelle-Aquitaine gagne aujourd'hui quatre fois plus d'habitants par an qu'au début de la décennie 1970, les Pays de la Loire et la Bretagne trois fois plus et l'Occitanie deux fois plus (en tenant uniquement compte du solde migratoire et non du solde naturel). On observe en parallèle une diminution rapide de la balance migratoire de la région Provence Alpes Côte d'Azur, à qui les mobilités résidentielles interrégionales font désormais gagner chaque année huit fois moins d'habitants qu'il y a un demi-siècle.

Parallèlement, le déficit migratoire des Dom et des régions du Nord et de l'Est perdure. D'ailleurs, la plupart des régions qui sont en déficit migratoire aujourd'hui l'étaient déjà il y a plusieurs décennies. C'est dans les Dom (hors Guyane) que ce déficit est le plus accusé, et, en France métropolitaine, dans les régions du quart Nord-Est.

Parmi celles-ci, lÎle-de-France est un cas très spécifique : la région gagnait en moyenne plus de 15 000 habitants par an au début des années 1970 par le jeu des mobilités résidentielles ; elle en perd désormais 51 000. Si elle reste attractive pour certains profils de population (jeunes, cadres), elle a vu le nombre de départs considérablement augmenter au fil des décennies. La région capitale perd des habitants au profit des régions limitrophes (Centre Val-de-Loire surtout) mais aussi de celles de l'Ouest et du Sud : c'est le déficit migratoire croissant de la région capitale qui semble avoir alimenté la croissance migratoire de ces dernières.

La région capitale affiche aujourd'hui un déficit migratoire deux fois plus prononcé que les régions Hauts-de-France et Grand Est réunies (respectivement -15 000 et -10 000 chaque année entre 2009 et 2014). Mais les mécanismes à l'origine de ce déficit diffèrent : dans la première il s'explique par des départs nombreux ; dans les deux autres en revanche, il est lié à un déficit d'attractivité (peu de nouveaux arrivants, notamment en provenance dÎle-de-France).

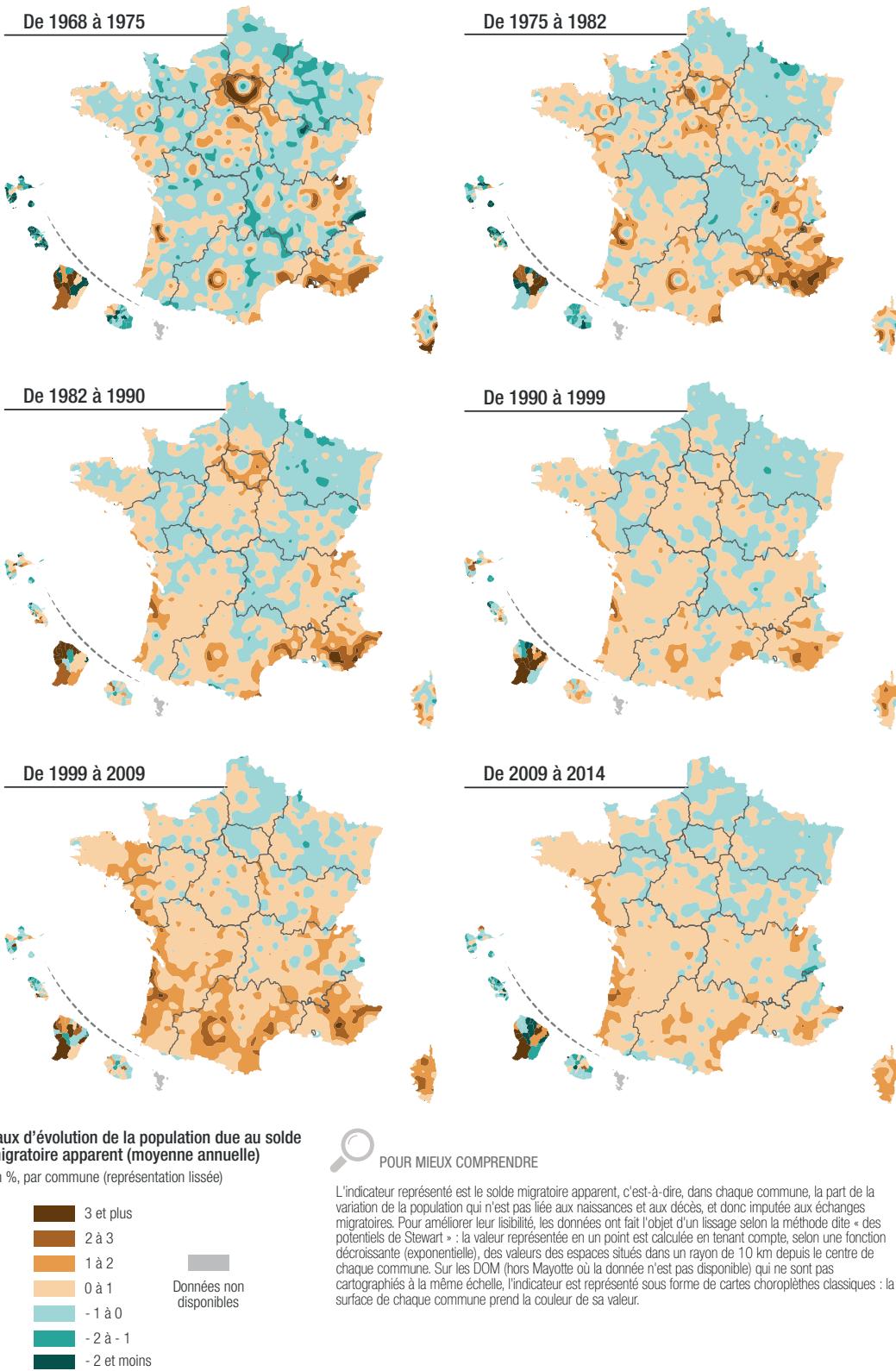
Au total, entre 2009 et 2014, la moitié des régions françaises étaient en déficit migratoire et l'autre moitié en excédent, les deux ensembles étant schématiquement séparés par la ligne Saint-Malo-Genève⁸.

Notes

7. Voir la synthèse de *Regards sur les territoires*, Rapport 2017 de l'Observatoire des territoires, CGET.

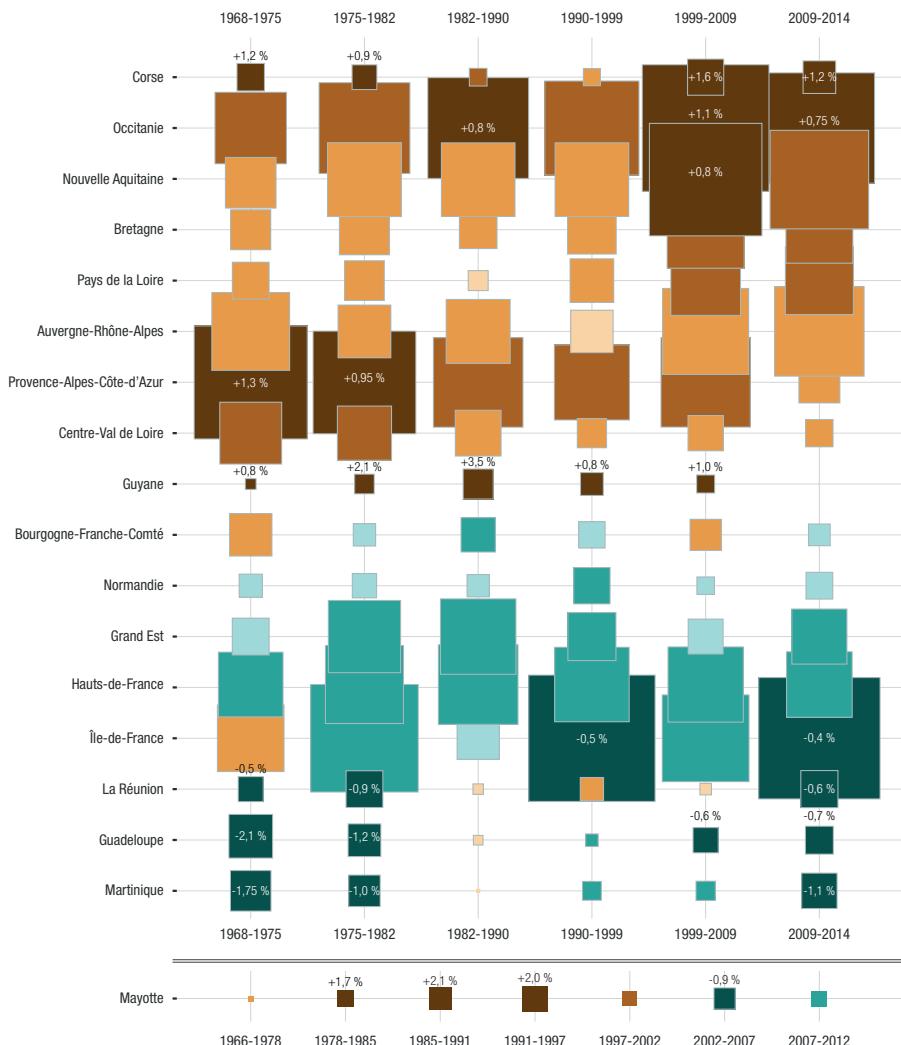
8. La structuration de cette ligne, récente en matière migratoire, rappelle toutefois les contrastes anciens du territoire français mais pour en inverser le sens. Quand, en 1826, le baron Dupin trace cette ligne dans sa Carte figurative de l'Instruction populaire de France, c'est pour distinguer la France « éclairée », au Nord, de la France « obscure », au Sud. Voir DE BAECQUE A., (2006), « Nord premier, Sud primaire », *Libération*.

De la fin de l'exode rural à l'explosion de l'attractivité résidentielle du Sud et de l'Ouest



Source : Insee RP, 1968-2014 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET, 2018

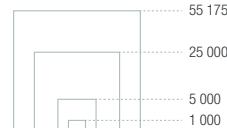
La croissance migratoire des régions de l'Ouest se renforce quand elle diminue en île-de-France, Paca et Centre-Val de Loire



Taux d'évolution de la population due au solde migratoire apparent entre 1968 et 2014 (moyenne annuelle)
En %, par région



Solde migratoire annuel moyen
En valeur absolue



Source : Insee RP 1968-2014 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

Si l'on compare l'évolution de la population liée aux mobilités résidentielles entre les années 2000 et le début des années 2010, au moment où le niveau de mobilité résidentielle a baissé, on constate que le déficit migratoire s'est légèrement accentué dans les départements du Nord-Est et d'Outre-mer, et qu'il a touché de nouvelles zones à proximité (Mayenne, Sarthe, Eure-et-Loir, Indre, Yonne, Nièvre, Haut et Bas-

Rhin, Haute-Saône, Jura). Au total entre 2009 et 2014, 37 départements ont perdu de la population au jeu des mobilités résidentielles. 6 d'entre eux affichent un déficit particulièrement accusé (la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, Paris, les Yvelines et la Seine-Saint-Denis perdent tous plus de 0,6 % de leur population par an par le jeu des mobilités).

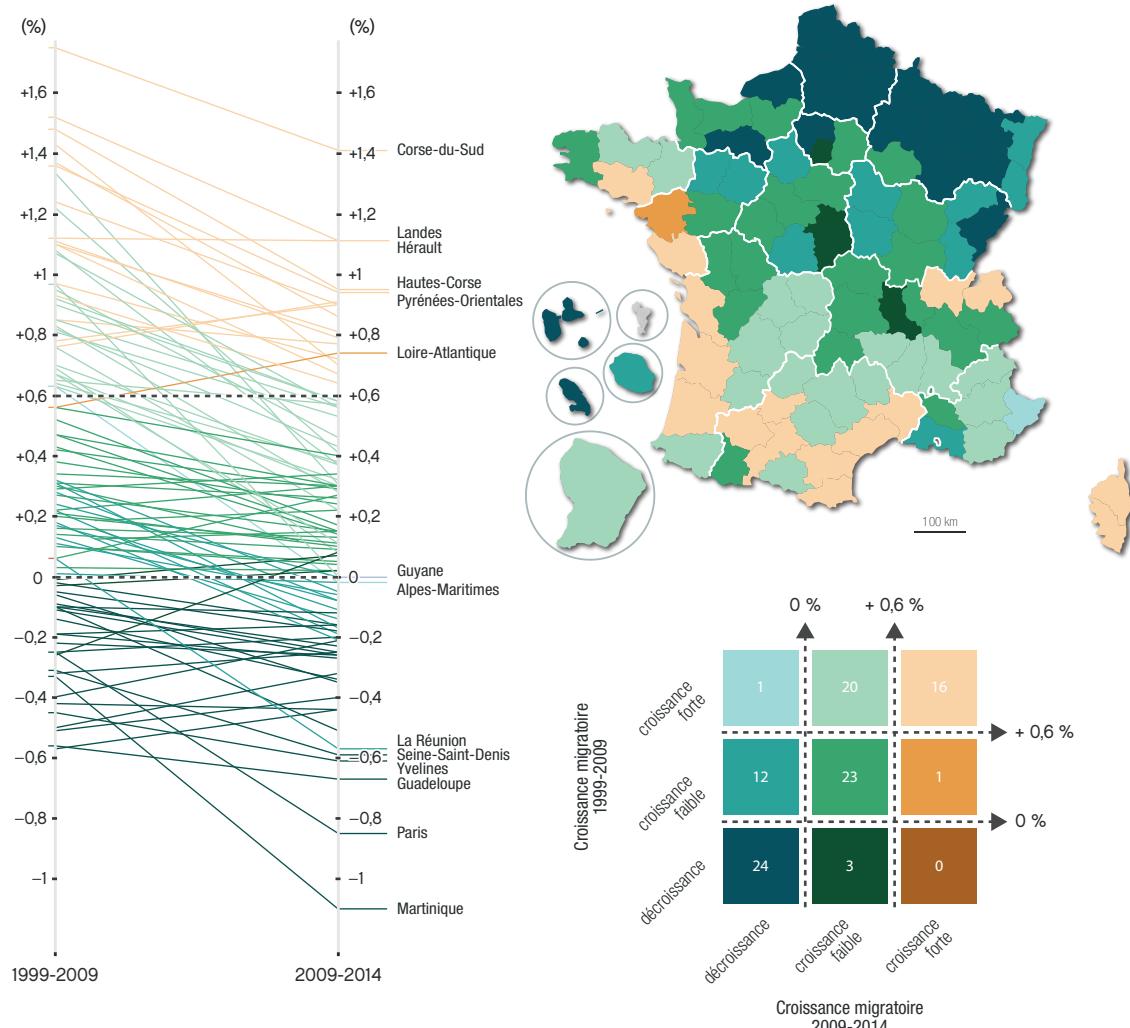
Les départements traditionnellement attractifs ont eux aussi été affectés par la baisse de la mobilité résidentielle : seuls 17 sont aujourd'hui en net excédent migratoire (supérieur à + 0,6 % par an), contre 37 dans la décennie 2000. Ils sont tous situés sur les littoraux atlantique, languedocien et corse, dans le Sud-Ouest et à la frontière suisse. Dans tous ces départements hormis la Loire-Atlantique, la Haute-Savoie et la Gironde, l'excé-

dent migratoire a eu tendance à faiblir depuis la crise. En somme, la baisse de la mobilité résidentielle s'est accompagnée :

- d'une augmentation du nombre de départements en déficit migratoire ou d'une accentuation du déficit existant ;
- d'une baisse du nombre de départements en excédent migratoire, ou d'une atténuation de leur croissance.

Évolutions migratoires récentes : de rares inflexions de tendance

Classification des départements selon le taux d'évolution de la population due au solde migratoire apparent en 1999-2009 et 2009-2014 (moyenne annuelle)



POUR MIEUX COMPRENDRE

Les départements ont été classés selon leur niveau de croissance migratoire au cours de la période récente (2009-2014) et de la décennie précédente (1999-2009). Par exemple, les départements en bleu foncé sont ceux qui ont un solde migratoire négatif sur les deux périodes, quand ceux en vert foncé ont vu leur solde migratoire, négatif au cours des années 2000, devenir faiblement positif sur la période récente. Le nombre de départements concernés par le type d'évolution est indiqué dans chaque case.

Source : Insee, RP 1999-2014 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

Un desserrement de la population qui lisse les dynamiques migratoires locales...

À l'échelle locale au contraire, les mobilités résidentielles ont tendance à réduire les contrastes de dynamisme migratoire entre les territoires urbains, périurbains et ruraux, sous l'effet d'une tendance au desserrement de la population.

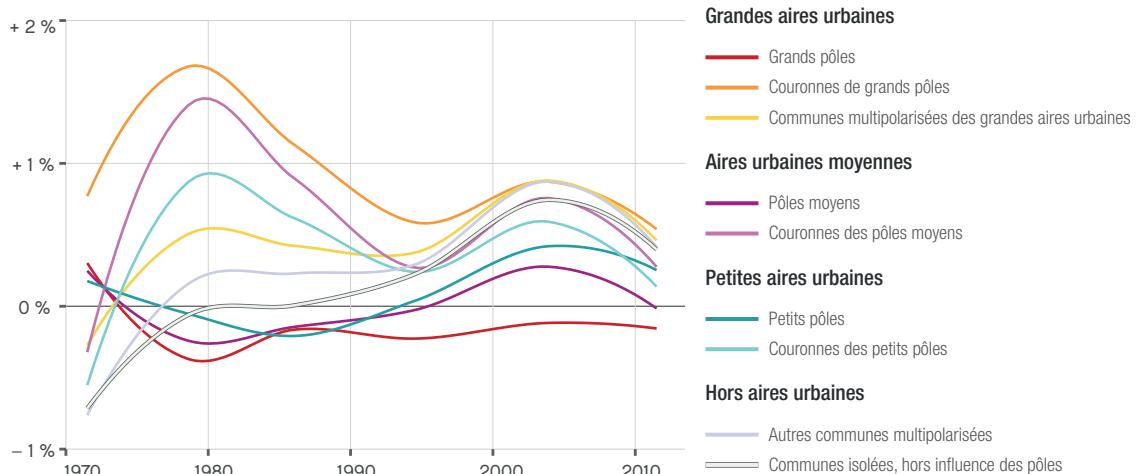
Après un mouvement de périurbanisation très prononcé dans les années 1970 (forte croissance des couronnes des pôles urbains de toute taille), ce sont l'ensemble des espaces situés en dehors des pôles urbains qui connaissent désormais la plus forte croissance migratoire quand les pôles, eux, affichent une croissance inférieure, voire un déficit (grands pôles). Les communes situées plus loin de l'influence des pôles (multipolarisées et « isolées ») ont vu leur balance

migratoire devenir tendanciellement de plus en plus excédentaire au cours des dernières décennies, jusqu'à rattraper la dynamique des couronnes des grands pôles urbains. Ainsi, les espaces ruraux, qui étaient les plus déficitaires au jeu des mobilités résidentielles il y a cinquante ans, étaient, dans les années 2000, en passe de devenir ceux qui y gagnaient le plus.

Mais la récente baisse de la mobilité résidentielle a infléchi la croissance migratoire dans tous les types d'espaces excédentaires. Les tendances migratoires des différentes catégories d'espaces s'homogénéisent et les disparités territoriales locales de dynamisme migratoire diminuent.

La croissance migratoire des espaces ruraux tend à rattraper celle, ancienne, des espaces périurbains

Taux d'évolution de la population due au solde migratoire apparent entre 1968 et 2014 (moyenne annuelle)
En %, par catégorie du zonage en aires urbaines



POUR MIEUX COMPRENDRE

Les valeurs indiquées sur le graphique correspondent au taux d'évolution moyen de la population au cours de chaque période intercensitaire (1968-1975, 1975-1982, 1982-1990, 1990-1999, 1999-2009, 2009-2014) et sont positionnées sur l'année médiane des périodes (1972 pour la période 1968-1975 par exemple). Il ne s'agit donc pas d'une série de valeurs continues.

Par ailleurs, afin de comparer les évolutions migratoires de chaque catégorie de communes dans le temps sans qu'elles ne soient affectées par des changements de périmètre, le zonage en aires urbaines 2010 a été appliqué à toute la période.

Source : Insee, RP 1968-2014 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

...mais des conséquences démographiques inégales selon les espaces

Cette inflexion de tendance n'a toutefois pas les mêmes conséquences partout, car certains types d'espaces sont plus dépendants que d'autres des apports migratoires pour soutenir leur démographie.

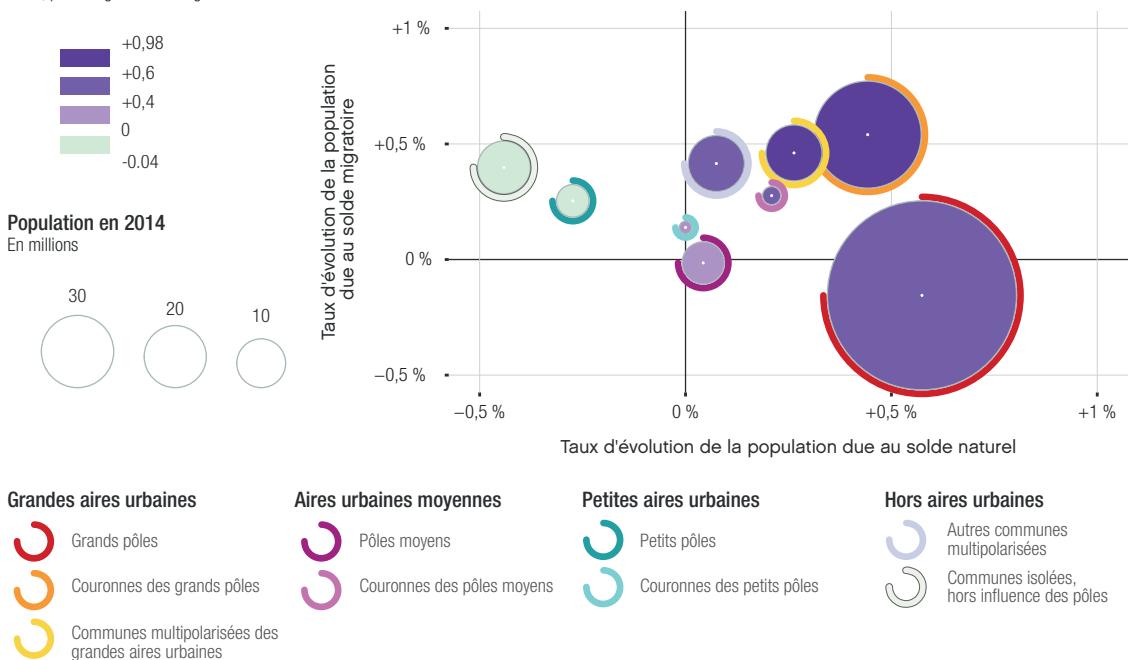
Ainsi des communes rurales et des petits pôles urbains qui, du fait d'un solde naturel durablement négatif (plus de décès que de naissances), voient leur stabilité démographique d'ensemble reposer sur les nouveaux arrivants. La récente baisse des apports migratoires dans ces deux catégories d'espaces a conduit à une perte nette de population, alors que cette dernière augmentait dans les années 2000. À l'inverse, dans l'espace périurbain des grandes aires urbaines, la récente réduction des apports migratoires a été

compensée par un solde naturel qui est resté positif : cette catégorie de communes affiche de ce fait la plus forte croissance démographique.

Même si elles tendent à s'homogénéiser, les dynamiques migratoires des différentes catégories d'espaces restent toutefois très différenciées car ce ne sont pas les mêmes types de mouvements résidentiels – et, en filigrane, les mêmes individus – qui les soutiennent. En effet, la géographie migratoire s'avère très contrastée selon le profil des individus.

Dans les petits pôles et les communes rurales, l'attractivité migratoire n'empêche pas une légère baisse de population liée à un fort déficit naturel

Taux de croissance annuel moyen de la population sur 2009-2014
En %, par catégorie du zonage en aires urbaines



Source : Insee, RP 2014 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

Deux systèmes de mobilité parallèles

La cartographie des flux résidentiels interdépartementaux montre l'existence de deux systèmes de mobilité emboîtés :

- à l'échelle locale, des mobilités entre départements voisins, principalement autour des plus gros pôles urbains (échanges résidentiels entre les départements

des métropoles et leurs périphéries) ;

- à l'échelle nationale, des mobilités de très longue distance surtout entre les départements abritant les plus gros pôles urbains, plus particulièrement entre Paris et les départements de l'Ouest et du Sud.

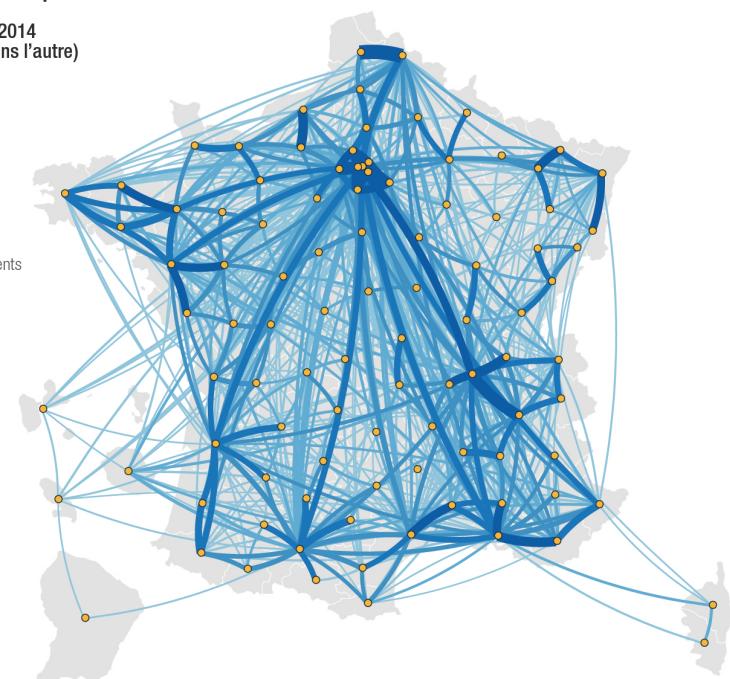
Les mobilités résidentielles entre départements : deux réseaux emboîtés

Flux résidentiels interdépartementaux en 2014
(somme des échanges dans un sens et dans l'autre)
En nombre d'individus



POUR MIEUX COMPRENDRE

Seuls les flux supérieurs à 400 individus sont représentés.
La couleur des flux est d'autant plus claire que leur volume est faible.



Source : Insee, RP 2014
Traitement : Observatoire des territoires
Réalisation : CGET 2018

Or, ces deux systèmes de mobilité parallèle correspondent pour une large part à des groupes sociaux différents :

- les mobilités résidentielles des **cadres, professions intellectuelles supérieures** et des **professions intermédiaires** tracent nettement « l'étoile » qui relie Paris aux départements des métropoles régionales, avec quelques mobilités croisées entre ces dernières ;
- les **retraités**, qui déménagent moins que les autres tranches d'âge mais ont tendance à aller plus loin en cas de mobilité (notamment au début de la retraite), se dirigent pour une grande part vers les départements littoraux de l'Ouest et du Sud-Est ;
- les **étudiants**⁹, tranche d'âge la plus mobile, suivent les deux logiques migratoires : locale (vers les grandes villes de chaque région) et nationale (entre les métropoles, avec une polarisation bien moins nette que pour les cadres) ;

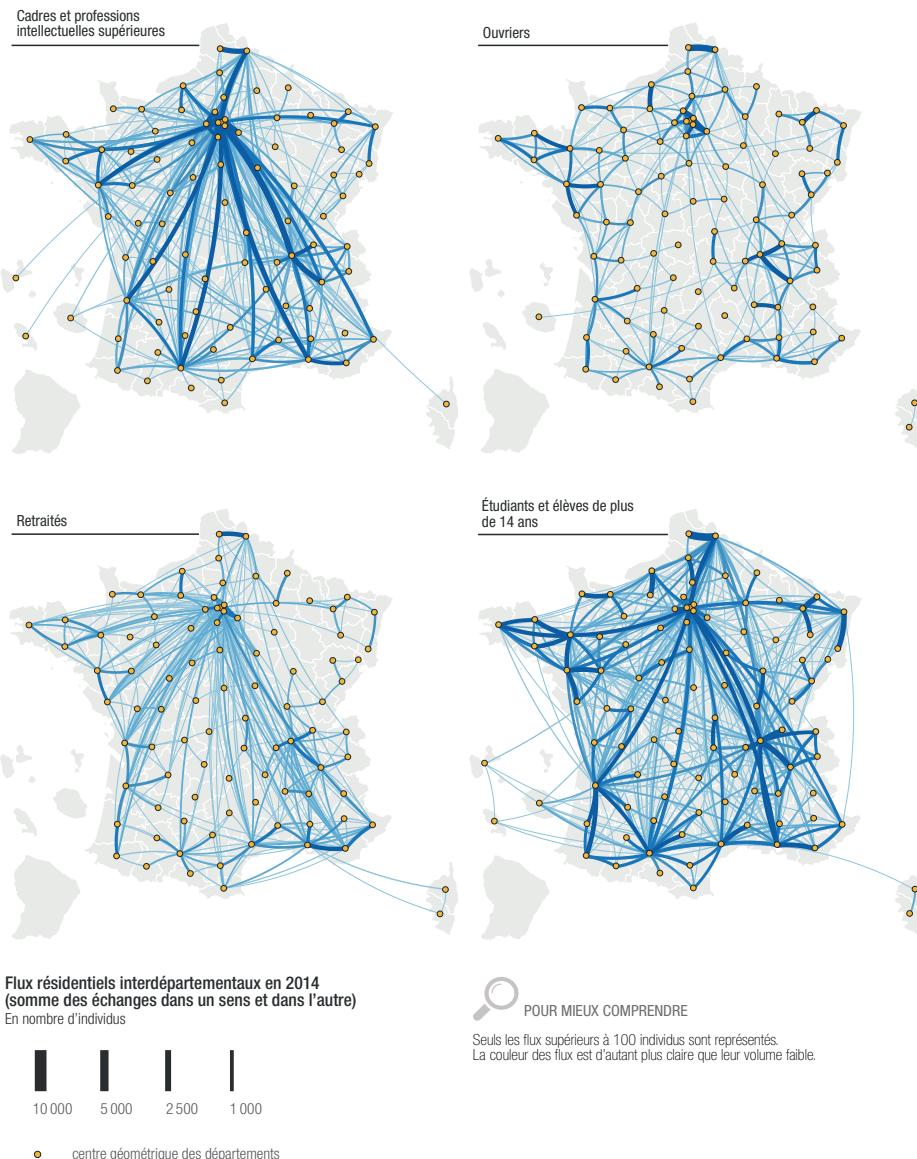
- à l'inverse, la géographie résidentielle des **ouvriers** et des **employés** est principalement constituée de mobilités de proximité, entre départements voisins.

Il existe donc une forte différenciation sociale de la géographie des mouvements résidentiels qui traduit des logiques particulières de mobilité : les cadres et professions intermédiaires évoluent sur des marchés du travail d'échelle nationale quand les ouvriers et les employés sont davantage ancrés dans des réseaux de proximité ; les retraités, libérés des contraintes liées au travail, sont plus sensibles aux aménités paysagères. Les mobilités des étudiants soulignent quant à elles les disparités de répartition des établissements de formation supérieure sur le territoire.

Note

9. Cette catégorie comprend aussi les élèves de plus de 14 ans.

Des logiques résidentielles très contrastées selon le profil des individus



Source : Insee, RP 2014 • Traitement : Observatoire des territoires • Réalisation : CGET 2018

Le profil des nouveaux arrivants diffère nettement selon les territoires

Cette forte différenciation sociale des logiques de mobilité résidentielle produit des effets sur l'évolution de la composition de la population à l'échelle locale. En effet, les territoires se distinguent nettement en fonction du profil des individus qui y emménagent¹⁰, comme le montre l'analyse qui suit à l'échelle des intercommunalités.

Note

10. Il s'agit non pas du profil majoritaire des arrivants (ce qui conduirait à surtout montrer les catégories les plus nombreuses – étudiants, employés, professions intermédiaires – ou les plus mobiles – jeunes, étudiants), mais de la surreprésentation d'un ou de plusieurs groupes parmi les arrivants dans une intercommunalité, par rapport au profil moyen des individus ayant changé d'intercommunalité en 2014.

Les territoires se distinguent par le profil de la population qui s'y installe

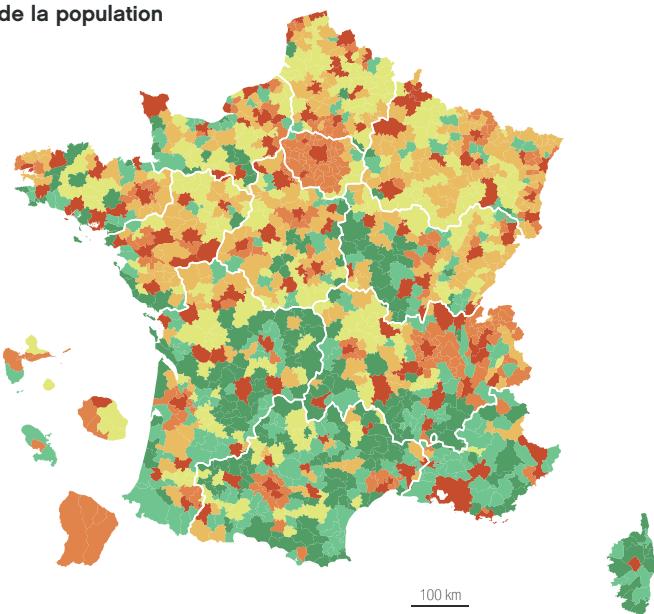
Typologie des territoires selon le profil des individus surreprésentés parmi les nouveaux arrivants en 2014
Selon le groupe socioprofessionnel et l'âge, par EPCI

- Jeunes adultes, étudiants et cadres
- Trentenaires, cadres et professions intermédiaires
- Employés et ouvriers
- Ouvriers et jeunes enfants
- Profil diversifié, plutôt âgé
- Retraités



POUR MIEUX COMPRENDRE

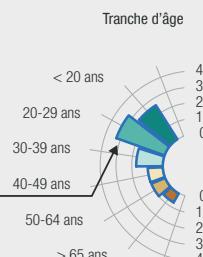
Une analyse en composantes principales (ACP) a été réalisée sur les variables d'âge et de groupe socioprofessionnel en fonction de la part qu'ils représentent parmi les entrants dans chaque EPCI. Une classification ascendante hiérarchique (CAH) a ensuite permis d'isoler 6 classes d'EPCI en fonction de la surreprésentation de certains profils dans la population qui y a emménagé en 2014.



Profil moyen de la population entrante dans les EPCI

Profil moyen

En moyenne, 32% des individus ayant emménagé dans un nouvel EPCI en 2014 ont entre 20 et 29 ans



Groupe socioprofessionnel

Agriculteurs

Artisans, commerçants et chefs d'entreprise

Cadres et professions intellectuelles supérieures

Professions intermédiaires

Employés

Ouvriers

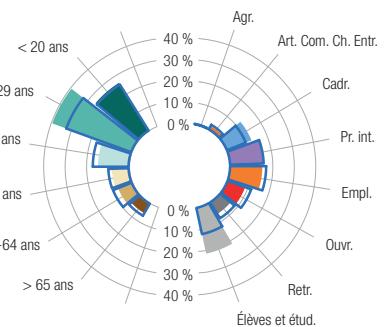
Retraités

Élèves et étudiants

En moyenne, 17% des individus ayant emménagé dans un nouvel EPCI en 2014 sont des employés

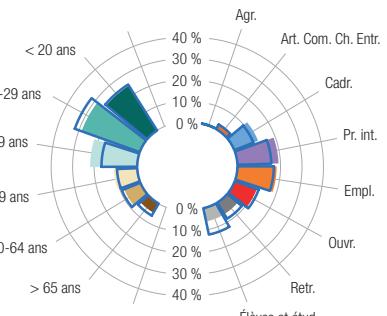
Les jeunes adultes, les étudiants et les cadres vers les pôles urbains

Dans la plupart des grandes agglomérations, qu'il s'agisse de métropoles ou d'ensembles urbains de taille moyenne, les étudiants, les jeunes actifs (20-29 ans) et dans une moindre mesure les cadres sont surreprésentés parmi les nouveaux arrivants. Cette géographie illustre le rôle joué par les pôles urbains, même ceux qui ont une aire d'influence très locale, dans l'accès aux établissements d'enseignement supérieur et dans l'entrée dans la vie active, et montre le tropisme urbain des populations de cadres. Au contraire, les ouvriers et les retraités sont nettement sous-représentés dans l'ensemble des mobilités vers ces types d'espaces.



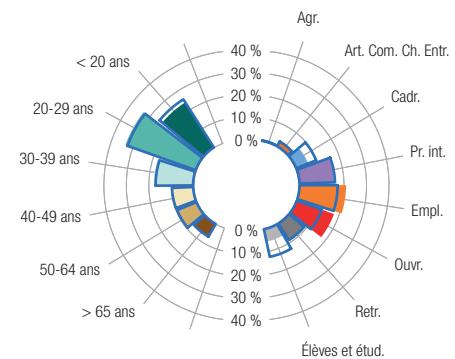
Les trentenaires, plutôt cadres et professions intermédiaires, vers les couronnes des principaux pôles urbains

Certaines intercommunalités joutant les précédentes se distinguent par une attractivité particulière pour les couples de trentenaires avec ou sans enfants, appartenant plutôt aux groupes socioprofessionnels de cadres et de professions intermédiaires. Ces derniers s'y installent souvent après avoir vécu dans le pôle voisin, qu'ils quittent pour accéder à la propriété ou à un logement plus grand. Dans les métropoles où le marché du logement est tendu, toutes les intercommunalités situées à proximité appartiennent à cette catégorie. Ailleurs, on observe une plus grande différenciation des alentours des grandes agglomérations, où des espaces prisés par ces populations plutôt aisées en voisinent d'autres, davantage investis par les catégories populaires.



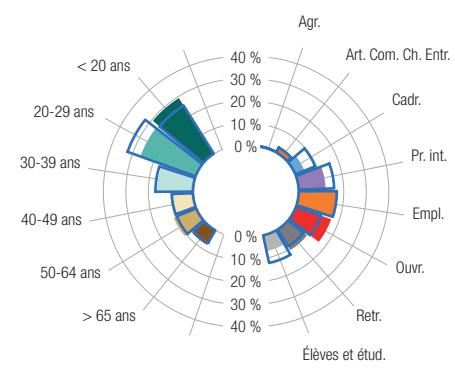
Les ouvriers et les employés vers certaines couronnes périurbaines

Dans d'autres intercommunalités périurbaines, les ouvriers et les employés sont nettement surreprésentés au sein de la population qui emménage, à la différence des cadres qui sont moins nombreux à y emménager. Il s'agit souvent des couronnes des pôles urbains de taille moyenne, ou alors d'une partie des couronnes des métropoles. A noter que ces intercommunalités sont pour la plupart situées dans la moitié nord du pays, où les populations d'ouvriers et d'employés sont proportionnellement plus nombreuses.



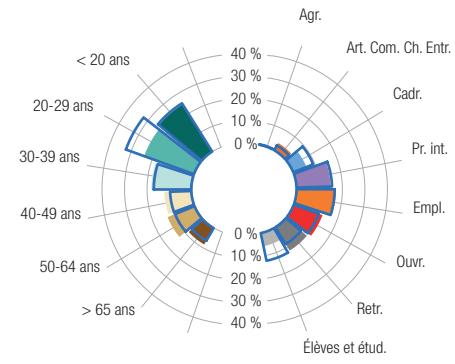
Les ouvriers ayant des enfants vers les espaces peu denses

Dans les intercommunalités souvent plus éloignées des pôles urbains que celles de la catégorie précédente, situées dans la moitié nord et dans une moindre mesure dans le quart sud-ouest du pays, ce sont plus souvent qu'ailleurs des ouvriers ayant une famille qui emménagent. Ce type de mouvements résidentiels semble traduire une dynamique de desserrement en grande périphérie, qui permet l'accès à la propriété d'une maison individuelle à un coût moindre que dans les espaces plus denses. Les jeunes actifs, les cadres, les professions intermédiaires et les étudiants y sont nettement sous-représentés parmi les nouveaux arrivants.



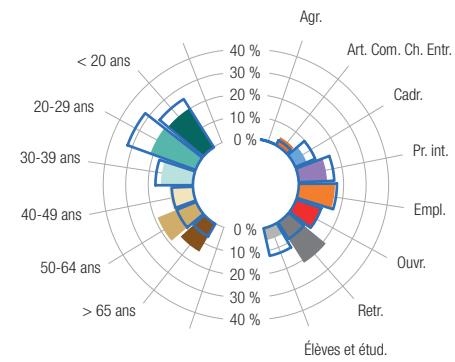
Une population diversifiée mais plutôt âgée vers les espaces ruraux de la moitié sud

Dans la moitié sud du pays, ce même type d'intercommunalités situées à l'écart des grandes agglomérations est également caractérisé par des arrivées d'ouvriers relativement plus nombreuses que celles des cadres ; s'y ajoutent cinquantenaires et retraités. Au total, cette catégorie de territoires accueille un profil de population relativement diversifié, quoique plutôt ouvrier et âgé (les étudiants et jeunes adultes y sont particulièrement sous-représentés). Ce type de profils entrants caractérise aussi certaines intercommunalités du Nord, situées en grande périphérie des agglomérations.



Les retraités vers les littoraux et les espaces peu denses du centre

Certaines intercommunalités se distinguent par une forte surreprésentation des retraités parmi les nouveaux arrivants : ces derniers sont trois fois plus nombreux à y emménager qu'en moyenne nationale. Ce sont surtout des intercommunalités peu denses et de petites villes du centre (Massif central, Bourgogne) et des littoraux, présentant des aménités naturelles propres à nourrir une attractivité touristique et une attractivité résidentielle liée au cadre de vie, mais aussi les équipements nécessaires à des populations âgées.



Des mobilités qui tendent à séparer les groupes sociaux dans l'espace

Cette forte différenciation du profil des nouveaux arrivants a tendance à renforcer les contrastes existants. En effet, la comparaison du profil des nouveaux arrivants avec le celui de la population résidant dans chaque intercommunalité montre que les contrastes de localisation des différents groupes sociaux s'accentuent. À l'échelle nationale, toutes les catégories d'individus ont tendance à emménager dans les intercommunalités où le groupe social auquel ils appartiennent est déjà fortement présent : ils y renforcent ainsi leur proportion. Symétriquement, ils quittent les endroits où leur groupe social est peu représenté, y diminuant encore leur part. En somme, la géographie des mobilités résidentielles illustre plutôt bien l'expression « qui se ressemble s'assemble ».

Les **étudiants** sont le groupe qui se rassemble le plus par le jeu des mobilités résidentielles : ils accroissent leur proportion dans les plus grandes agglomérations – où, une fois diplômés, ils viennent pour beaucoup grossir le nombre des cadres – et la diminuent dans les intercommunalités peu denses (notamment au Sud de la Loire) où ils sont déjà peu nombreux.

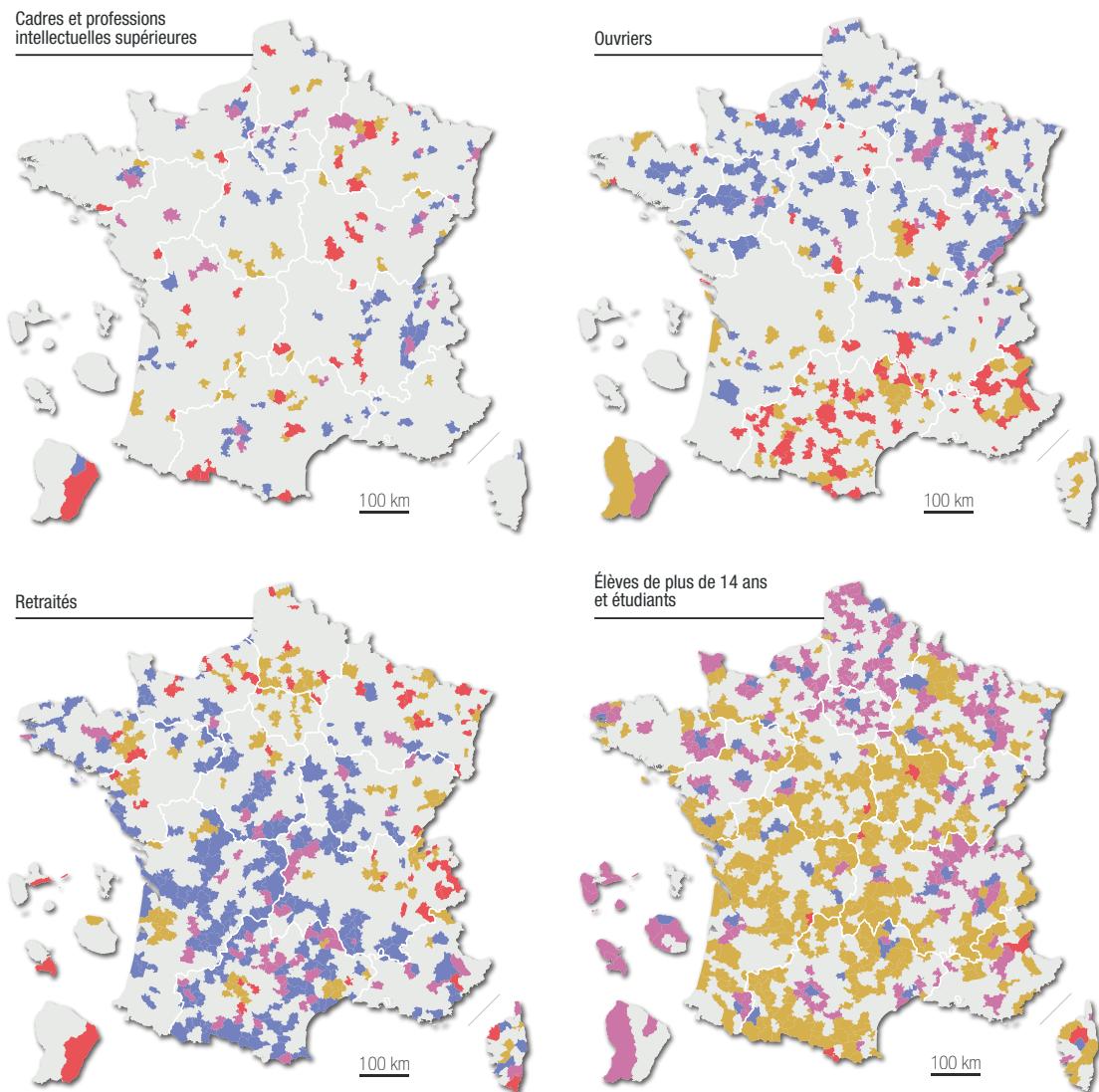
L'évolution de la répartition des **retraités** est à peu de choses près le miroir inverse de celle des étudiants. Leur proportion baisse dans les métropoles et dans leur périphérie immédiate (où ils sont déjà

peu nombreux), tandis qu'elle continue d'augmenter dans des intercommunalités situées plus à l'écart des grandes aires urbaines, en particulier dans le quart Sud-Ouest et sur les littoraux.

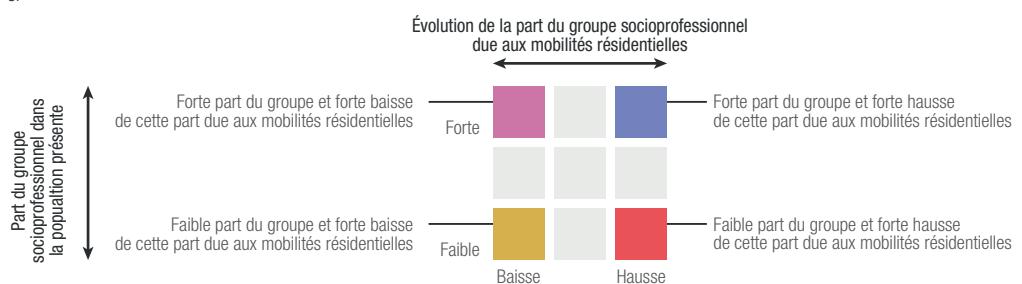
Par le jeu des mobilités résidentielles, les **ouvriers** et les employés ont tendance à renforcer leur présence dans de nombreuses intercommunalités périurbaines et rurales de la moitié nord du pays, où ils sont déjà nombreux, et à la développer dans le même type d'intercommunalités au Sud du pays, où ils sont initialement moins nombreux.

Les **cadres et professions intellectuelles supérieures** voient quant à eux leur proportion se renforcer dans certaines intercommunalités proches des métropoles, par exemple dans l'Ouest du Grand Paris, autour de Strasbourg, Lyon, Genève, Bordeaux, Toulouse ou encore Rennes, quand leur proportion diminue simultanément dans ces mêmes métropoles. Autrement dit, ils se « reportent » en partie sur les intercommunalités périurbaines proche des grandes métropoles, quand celles qui sont situées plus à l'écart des grands pôles urbains sont davantage investies par les catégories populaires. Il s'agit certes là d'une logique d'ensemble, qui n'exclut pas l'existence d'espaces de plus petite taille (quartiers, communes au cœur ou à proximité des métropoles), où les ouvriers et les employés renforcent leur présence.

Des mobilités résidentielles qui accentuent les contrastes de répartition des groupes socioprofessionnels



Croisement entre la part du groupe socioprofessionnel dans la population présente et l'évolution de cette part due aux mobilités résidentielles en 2014
Par EPCI



Conclusion

Le rapport 2018 de l'Observatoire des territoires montre les effets territoriaux des mobilités résidentielles et de leur forte différenciation sociale.

Aux échelles régionales et départementales, les disparités de dynamisme migratoire sont de plus en plus fortes. L'héliotropisme et l'attrait pour les littoraux ont façonné au cours des dernières décennies un contraste marqué entre des espaces attractifs au Sud et à l'Ouest, et un Nord-Est qui, hormis en Île-de-France, souffre davantage d'un manque d'attractivité que de départs nombreux.

À l'échelle locale au contraire, les disparités de dynamisme migratoire se réduisent entre les différents

types de territoires (pôles urbains, espaces périurbains, communes rurales), sous l'effet d'un mouvement de desserrement au long cours de la population. Mais cette extension de l'espace périurbain s'accompagne d'une importante sélection sociale. Par le jeu des mobilités résidentielles, les cadres renforcent leur présence dans les métropoles (via les mobilités des étudiants) et à proximité de celles-ci, quand les ouvriers et les employés investissent davantage les espaces périurbains plus éloignés des pôles et les espaces ruraux. Ainsi, les mouvements résidentiels segmentent la population plus qu'ils ne la mélangent, notamment sous l'effet des fortes contraintes qui pèsent sur l'accès au logement dans certains territoires.



MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES : DÉCOUVREZ NOS OUTILS D'ANALYSE EN LIGNE !

> OBSERVATOIRE-DES-TERRITOIRES.GOUV.FR <



DES DONNÉES DISPONIBLES DE LA COMMUNE À LA RÉGION

Retrouvez les principaux indicateurs du rapport dans notre espace de cartographie interactive et croisez-les avec vos propres données !



DES OUTILS OPEN SOURCE

Téléchargez un jeu de fonctionnalités développées avec le logiciel R permettant de reproduire, d'actualiser et de compléter les analyses du rapport.



UNE APPLICATION DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Obtenez simplement les chiffres clés de votre territoire *via* une application dédiée : solde migratoire, arrivées et départs, profil des nouveaux arrivants et impact sur la structure sociodémographique de la population.



UNE SYNTHÈSE INTERACTIVE

Accédez à l'essentiel du rapport, illustré de visuels interactifs !

Le site de l'Observatoire des territoires est gratuit et ouvert à tous.
Il met à disposition des analyses et des informations sur les dynamiques territoriales et les politiques d'aménagement du territoire.
Il propose un outil de cartographie interactive qui permet à chacun de réaliser en quelques clics ses propres cartes à partir d'indicateurs territorialisés !

Le site internet de l'Observatoire des territoires est accessible sur smartphones et tablettes !

Créé en 2004 et animé par le Commissariat général à l'égalité des territoires, l'Observatoire des territoires publie des études sur les dynamiques territoriales, anime un site internet où il rend disponibles de nombreuses données statistiques, et met en réseau les organismes publics qui interviennent dans l'analyse des territoires afin de mieux partager les connaissances dans ce domaine.

La septième édition du rapport de l'Observatoire des territoires décrypte les tendances historiques et les inflexions récentes des mobilités résidentielles et montre leurs impacts sur les territoires. Exode rural, périurbanisation, attrait pour le Sud, les littoraux ou la campagne, déménagements d'une métropole à l'autre, accès au logement, effets de la mobilité sur le retour à l'emploi et sur la mixité sociale... : illustré de cartes et graphiques, ce rapport explore de nombreux sujets et dévoile leurs enjeux pour la cohésion sociale et territoriale.

Il est accompagné d'un ensemble de ressources disponibles en ligne (tableaux de données, cartes interactives, application de diagnostic territorial, etc.) qui permettent à chacun de compléter ces analyses d'échelle nationale par une expertise locale.

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est un service de l'État placé sous l'autorité de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.



Retrouvez-nous sur
www.observatoire-des-territoires.gouv.fr
www.cget.gouv.fr
[@CGET_gouv](https://twitter.com/CGET_gouv)
[f /CGETgouv](https://facebook.com/CGETgouv)